

RAPPORT GÉNÉRAL SUR
LA DEUXIÈME ASSEMBLÉE
DE LA RÉGION ASIE-PACIFIQUE DE L'APF
SIEM REAP, CAMBODGE
26 AU 28 FÉVRIER 2007

La Deuxième Assemblée de la Région Asie-Pacifique de l'APF s'est tenue à Siemreap, Cambodge, du 26 au 28 février, à l'invitation de la Section cambodgienne de l'APF. L'Assemblée a retenu comme thèmes de travail :

- 1) *Le tourisme et la réduction de la pauvreté, Contribution des Parlements; et*
- 2) *La protection de l'environnement et le développement durable.*

Les parlementaires des sections du Cambodge, Section hôte, du Laos, du Vanuatu, du Vietnam et les Chargés de mission Amérique et Europe, et un sénateur français de la Nouvelle-Calédonie ont participé à ces assises, ainsi que de l'Ambassadeur de France et des représentants de ministères du Cambodge et d'organisations internationales (la liste des participants apparaît à l'Annexe 1).

Le lundi 26 février

Séance d'ouverture

Le lundi 26 février, à 09h00 s'est ouverte à Siem Reap, la 2^{ème} Assemblée de la Région Asie-Pacifique, avec les mots de bienvenue de SE Monsieur Nguon Nhel, Premier Vice-Président de l'Assemblée nationale et Président de la Section cambodgienne (Annexe 2). L'Ambassadeur de France, Monsieur Yvon Roé D'Albert a prononcé quelques mots (Annexe 3). Un message du Secrétaire général parlementaire de l'APF, Monsieur Jacques Legendre, a été lu par Monsieur Mom Chim Huy, Vice-Président de la Section cambodgienne qui a assumé la présidence de la Réunion : pour l'essentiel le message de M. Legendre reprenait les actions déterminées lors du Bureau de l'APF tenu à Châlons-en-Champagne fin janvier 2007 (Annexe 4).

Après la présentation des délégations, le Chargé de mission de la Région Asie-Pacifique, Monsieur Sayakone a présenté son rapport d'activités (Annexe 5). Pour l'Europe, Monsieur Freddy Deghilage, a présenté le rapport d'activités de sa région (Annexe 6), suivi par le représentant de la Région d'Amérique, Monsieur Michel Samsom (Annexe 7). Pour sa part, Monsieur Nguyen Ngoc Tran, Vice-Président de l'APF, Président de la section vietnamienne a fait un bilan des activités de l'APF en 2007 et souligner qu'un nombre important de pays membres de l'APF seraient en élection en 2007. Il a aussi communiqué les activités à court terme des différentes Commissions de l'APF (Annexe 8).

Table ronde 1

Le premier thème de travail *Le tourisme et la réduction de la pauvreté – contribution des parlements* a été abordé sous la présidence de Madame Ty Borasy, modérateur, membre de la section cambodgienne, Dr. Bang-One Sayarath, membre de la Section du Laos, à titre de rapporteur.

Monsieur Khamsing Sayakone, président de la Section laotienne, a amorcé le débat par une présentation sur la situation du tourisme au Laos, pays doté d'un potentiel considérable en la matière et où le tourisme est déjà la principale source de croissance économique, de devises, d'investissements et de création d'emplois, donc un facteur important dans la lutte contre la pauvreté. Monsieur Sayakone explique les raisons de ce succès : la stabilité sociopolitique, un engagement de tous les acteurs, l'identification des ressources dans les régions les plus pauvres, la sensibilisation des populations au potentiel du tourisme, la formation dans les filières du secteur touristique, et le respect de l'environnement, etc. (on trouvera à l'Annexe 9), le texte des propos de M. Sakayone.

Le deuxième intervenant, Monsieur Nguyen Ngoc Tran, Président de la Section vietnamienne, a présenté le point de vue du Vietnam sur la question. Les chiffres prouvent l'essor remarquable du tourisme vietnamien ainsi que la réduction sensible de la pauvreté dans son pays. Monsieur Tran estime que le thème de la Table ronde fournit une excellente occasion pour réfléchir sur les relations de cause à effet entre le développement du tourisme et la réduction de la pauvreté. Le développement du tourisme dans son pays étant concerné par au moins de 10 ministères, dont les compétences sont essentielles pour réduire la pauvreté. Il est donc possible à la fois de développer le tourisme et de réduire la pauvreté par différents canaux et par une nécessaire consécration finalisée interministérielle. Un programme finalisé est souhaité, avec des objectifs concrets à atteindre à l'issue de chaque étape. Pour Monsieur Tran, l'État est clairement responsable d'intégrer la réduction de la pauvreté comme partie intégrante du programme de développement du tourisme. Pour terminer, M Tran propose une série de mesures concrètes pour accroître le potentiel économique du tourisme au Vietnam et les retombées au profit des populations locales : itinéraires touristiques nouveaux, prélèvements de pourcentage des recettes touristiques au bénéfice des infrastructures des zones rurales, et populations comme coacteurs dans le secteur touristique. Finalement, Monsieur Tran énumère les actions prises par le Parlement – les lois – en faveur du tourisme dans son pays. (Annexe 10).

Le troisième intervenant, Monsieur Henry Taga, député de Vanuatu, a décrit les attraits naturels considérables de son pays pour le tourisme, secteur des plus prometteurs sur le plan économique et source de 75 p. cent des devises étrangères et représentant 40 p. cent du PIB national. Après des années un peu plus difficiles, le tourisme est de nouveau en essor grâce à la déréglementation du secteur aérien et l'augmentation significative des bateaux de croisière. L'État est impliqué avec le secteur privé dans la promotion du tourisme. Les difficultés des dernières années ont eu trait à l'insuffisance dans l'hébergement de qualité et de sa distribution limitée dans le pays, les infrastructures aéroportuaires, portuaires et routières inadéquates, des liaisons aériennes internationales et internes peu développées et chers, la faiblesse du marketing et de la formation en

tourisme, Dans tous ces domaines, les choses se sont améliorées ces derniers temps par des efforts et des investissements consentis. (Annexe 11)

Pour Monsieur Chea Cheth, intervenant au nom de la section cambodgienne, le Cambodge bénéficie de ressources touristiques considérables, l'un des 6 piliers moteurs de l'économie nationale et facteur clé dans la politique de réduction de la pauvreté, et la pauvreté rurale en particulier. Le Cambodge bénéficie de sites historiques réputés et des sites naturels remarquables. Le secteur touristique est une activité intersectorielle gérée par le Gouvernement impliquant le pur secteur du tourisme et les secteurs connexes comme les infrastructures aéroportuaires, routières et fluviales, les moyens de transport, la sécurité routière, les boutiques artisanales, etc. Le point clé de la politique gouvernementale est la réduction de la pauvreté qui a figuré dans les Plans quinquennal 2001-2005 et 2006-2010 : le tourisme dans le plan de lutte contre la pauvreté y est assigné comme ressource principale ou unique dans certaines régions. L'État intervient pour aider le secteur par la construction d'infrastructures d'accès aux sites, l'aide à l'artisanat local et le concept « un village, un produit ». Le tourisme étant une activité internationale, le Cambodge œuvre au sein d'organisations régionales et bilatérales pour des expositions par exemple, mais travaille également avec ses pays voisins, le Vietnam et le Laos. En 2006, le Cambodge a reçu 1,700,000 touristes, pour des revenus supérieurs à 1 milliard de dollars et qui fait travailler 250,000 personnes. À ces chiffres, il faut ajouter le tourisme local qui représentait en 2006, 7,7 millions de personnes. Une série de lois ont été adoptées par le Parlement cambodgien pour la protection des sites historiques et des sites naturels et il se prépare à examiner des législations pour la protection des zones naturelles, pour l'aviation civile, pour le tourisme et contre le tourisme sexuel. Des améliorations réglementaires sont attendues touchant les agences de voyages, les transports, les hôtels, les restaurations nationales, la protection des produits artisanaux, etc., l'idée force étant le tourisme durable, la réduction de la pauvreté, la préservation des ressources naturelles, de la culture et des traditions, et la prévention des effets pervers. En matière de tourisme, le Parlement joue également un rôle de suivi de l'action gouvernementale, de représentation de la population, et de recommandation auprès du pouvoir exécutif. Parmi les moyens pour assurer la réduction de la pauvreté par le tourisme, le texte de la Section cambodgienne suggère un cadre politique (une politique du tourisme intersectorielle et verticale, des moyens juridiques (pour la sécurité des touristes, mais contre le tourisme sexuel), des moyens administratifs (décentralisation pour l'entretien et la gestion des sites, système de visa à l'arrivée ou de visa unique), des moyens financiers microcrédits pour les petits artisans, fonds de soutien pour l'entretien des sites, les infrastructures, mise en œuvre du concept « un village, un produit), des moyens commerciaux (favoriser la production et la vente de produits nationaux) et des moyens techniques (rapprocher les investisseurs du tourisme des villageois, former les guides, les gestionnaires, les techniciens d'entretien, les artisans, etc. (Annexe 12)

Au terme de ces présentations, les Chargés de mission Europe et Amérique ont offert leurs commentaires. (Annexe 13 et Annexe 14) Le débat s'est ensuite porté sur un document préparé par la Section cambodgienne évoquant une série d'idées maîtresses liant tourisme et réduction de la pauvreté et débouchant sur une série de

recommandations. Ce document a fait l'objet de plusieurs suggestions de la part des participants et se présente sous forme de DECLARATION.

27 février 2007

Table ronde 2

Modérateur : Monsieur Nguyen Ngoc Tran, Président de la Section du Vietnam

Rapporteur : Monsieur Teter Leon, représentant de la Section du Vanuatu

Monsieur Khamsing Sayakone, Président de la Section laotienne a ouvert la Table ronde avec une présentation où il a affirmé d'emblée que l'environnement est inséparable du bien-être humain et du développement économique en général. Décrivant la situation dans son pays le Laos, Monsieur Sayakone a dit que son pays avait un énorme potentiel de ressources naturelles dont l'exploitation a été faite pour améliorer le niveau de vie de la population. Diverses lois ont été adoptées depuis 2001 en faveur du développement durable dans le cadre de la lutte contre la pauvreté. Des forums de réflexions ont été organisés avec tous les acteurs sociaux concernés pour élaborer le plan, le programme et la politique d'environnement pour le développement durable, dans le but de prendre des mesures à court et long terme.

Aujourd'hui, les politiques du développement durable ont dépassé l'ère de l'écologie et de l'environnement pour s'adresser directement à l'économie. Le développement durable signifie le développement d'activités économiques minimisant l'impact sur l'environnement à un niveau tolérable, limitant l'exploitation inconsidérée des ressources naturelles, créant des investissements et des nouveaux marchés dans le domaine de l'environnement. Le développement durable signifie au plan social la garantie d'un environnement de qualité et des services de qualité à un prix accessible à tous, notamment pour la fourniture d'eau et la gestion des déchets. Sur le plan politique, développement durable amène une prise de conscience vis-à-vis des espèces vivantes et les milieux en danger et vise la mise en place de mécanismes organisant l'équité et la solidarité. Comme mesures concrètes, le délégué du Laos propose d'harmoniser les règles financières de remise en état de sites, la détermination des compétences de contrôle des agents, le renforcement du régime de sanctions, la révision du régime juridique pour les études d'incidence et la promotion de l'éducation relative à l'environnement. (Annexe 1)

Monsieur Nguyen Ngoc Tran, Président de la section du Vietnam, présente son rapport. Le thème « relations entre l'environnement et le développement durable » ne date pas d'aujourd'hui. Le Sommet mondial sur le développement durable tenu à Johannesburg en 2002 a constitué un moment fort de la prise de conscience mondiale sur le sujet. Une conclusion essentielle du Sommet est que le développement durable repose sur quatre *piliers*: croissance économique, justice et progrès social, environnement et bonne gouvernance. Le Sommet insiste que la problématique du développement durable se pose pour chaque pays, mais dans le contexte de la mondialisation et par le fait que

l'environnement est un problème planétaire, elle doit être examinée également et surtout au niveau international. Au plan de la croissance économique et du secteur des ressources naturelles, Monsieur Tran note les limites de tolérance dans l'exploitation des ressources naturelles. Il note par ailleurs un déplacement des investissements directs dans la production en faveur des marchés boursiers, avec les dangers de bulles financières, de crises économiques. D'où aussi le paradoxe de l'investissement par bulles financières mais surconsommation réelle des ressources naturelles, surexploitation du milieu naturel, risque de destruction de l'environnement du globe et élargissement du fossé entre riche et pauvre. Le pilier « justice et progrès social » du développement durable est mis à mal par l'élargissement du fossé entre pays riches et pays pauvres, mais aussi de celui existant au sein de chaque pays, avec des effets néfastes sur la cohésion sociale et sur le consensus national, facteurs de stabilité politique, condition *sine qua non* du développement durable. Troisième pilier du développement durable, l'environnement est caractérisé aujourd'hui par la surexploitation des ressources naturelles et le gaspillage, avec comme conséquences le réchauffement climatique, la fonte des glaciers, la montée du niveau de la mer, des phénomènes climatiques tel le El Nino et la Nina, les typhons, les déluges, etc. Au sujet du 4^{ème} pilier, « la bonne gouvernance » doit veiller sur la croissance économique raisonnable et le consensus social, à travers la justice et le progrès social. A son avis, Monsieur Tran estime que les quatre piliers sont l'objet de dysfonctionnement dans de nombreux pays, et à l'échelle internationale. Quelle est la part de responsabilité de la mondialisation économique actuelle? Quel schéma de relations internationales permettrait de réguler les 4 piliers? Ramenant le sujet au niveau du Vietnam et du rôle du Parlement, Monsieur Tran énumère une série de lois touchant le développement durable dans son pays, par exemple les plans quinquennaux sur l'utilisation des sols, les investissements assurant un développement harmonieux de toutes les régions du pays, la reforestation, le traitement des déchets industriels et des eaux usées, les législations sur les investissements et la bourse, ainsi que les accords internationaux sur la libéralisation du commerce et la protection de l'environnement. (Annexe 2)

Monsieur Try Cheang Hout a présenté le rapport au nom de la Section cambodgienne. Après avoir décrit les différents environnements géographiques qui composent son pays, Monsieur Try Cheang Hout estime que globalement l'environnement est à ce jour bien protégé et les exportations de riz et de caoutchouc ont repris rapidement malgré la guerre. Trois problèmes persistent cependant : la sécheresse, les inondations et la baisse du niveau de l'eau du Lac Tonlé Sap. Le Gouvernement cambodgien a pris conscience que le développement ne peut se faire sans penser à l'environnement, d'où la nécessité d'un dosage entre développement et l'impératif de protection de l'environnement. Le Gouvernement a adopté une stricte politique de protection de l'environnement, notamment un Plan stratégique rectangulaire visant à administrer correctement les ressources naturelles et à constituer des communautés de défense de ces ressources. Par exemple, des concessions de terres et de forêts ont été retirées à des intérêts étrangers. Au plan de la contribution du Parlement, Monsieur Try Cheang Hout a énuméré une série de mesures constitutionnelles et législatives récentes, notamment la *Loi créant le*

Ministère de l'environnement (1995), la Loi sur la protection de l'environnement et de management des ressources naturelles (1996), la Loi sur l'aménagement du territoire et de la construction (1995), la Loi forestière (2002), la Loi régissant les pêches (2006). Le Cambodge a également signé des conventions internationales et régionales et le Gouvernement a pris des *Décrets* créant des sites naturels protégés. Dans plusieurs des législations, la « communauté populaire » a été désignée acteur local de base pour s'occuper des forêts, des pêches, de l'eau, etc. Enfin, des « Journées » sont organisées sous haut patronage officiel, pour célébrer l'environnement, l'arbre, les pêches, les terres humides. Pour le futur, Mtry Cheang Hout a retenu cinq axes principaux de l'action du Parlement: 1) continuer la sensibilisation des parlementaires au développement durable; 2) voter des lois nouvelles sur la protection des zones naturelles, sur les concessions, sur l'eau et sur le nouveau Code pénal pour sanctionner les pollueurs; 3) suivre l'application des lois et règlements en vigueur; 4) suivre l'évolution de l'état général de l'environnement, notamment les coupes illégales de bois, la capture et la disparition progressive des faunes des espèces rares, le tassement des alluvions, le rejet des déchets, surtout des déchets chimiques; 5) approfondir avec le Gouvernement la recherche d'une stratégie nationale de protection des zones protégées, afin de mieux prévenir que guérir. (Annexe 3)

Au nom de la Section du Vanuatu, Monsieur Henry Taga, a déclaré que l'article 7 de la Constitution de la République du Vanuatu stipule que toute personne a envers elle-même, ses descendants et autrui, le devoir fondamental de protéger le Vanuatu et sauvegarder la richesse nationale, les ressources et l'environnement dans l'intérêt de la génération présente et des générations à venir. Comme le développement au Vanuatu est basé sur l'utilisation de ressources limitées, la nécessité de gérer l'environnement est reconnue dans les Plans nationaux de développement. En 1988, le Bureau de l'Environnement a été créé et en 2002 une *Loi relative à la gestion et la conservation de l'environnement* a été votée. Au Vanuatu les priorités sont : 1) l'amélioration de l'éducation et la prise de conscience écologique au plan communautaire; 2) l'amélioration de la législation existante et son respect; 3) la préservation des ressources naturelles et des sites tabous; et 4) la promotion d'une utilisation efficace des ressources naturelles. Monsieur Taga a insisté pour dire que les efforts en faveur du développement durable doivent venir des tous les secteurs de la société, en partant du Gouvernement jusqu'à l'individu, en passant par les propriétaires fonciers, les communautés, les chefs, les conseils provinciaux et municipaux, etc. Pour terminer, M. Taga a énuméré une série d'activités de développement durable dans son pays touchant l'utilisation des terres, le zonage résidentiel et industriel, les forêts, les pêches, l'agriculture, les stations hydro électriques. (Annexe 4)

Le Chargé de mission Europe, Monsieur Freddy Deghilage, a affirmé que la situation de l'environnement au plan mondial est grave. Il a donné en exemple la déforestation qui se poursuit à un rythme alarmant. Le développement durable est défini comme *un développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures de répondre aux leurs.* À l'heure de la mondialisation, il s'agit d'intégrer les questions environnementales aux impératifs du développement économique. Il faut agir dans une perspective à long terme qui nécessite une

planification et une gestion proactive de chacun des États et l'établissement de normes environnementales communes à l'échelle mondiale, de coopérations et de transferts accrus du savoir. Le développement durable doit aussi s'appuyer sur une réduction de la fracture entre pays développés et pays en développement. Ces politiques doivent aussi répondre aux besoins spécifiques de chaque État. Un certain nombre de principes de développement durable émergent : le principe du pollueur – payeur, la précaution et la prévention, la préservation de la diversité biologique, le prolongement de la durée de vie des matières, etc. Cela sera payant si les producteurs et consommateurs, individus et collectivités changent de mentalité, modifient leurs comportements au quotidien. En conclusion, M. Deghilage a donné quelques exemples concrets d'actions de sensibilisation menées dans son pays et d'initiatives parlementaires comme l'institution d'un Comité d'avis pour le développement durable dans le règlement du Sénat et l'adoption par le Sénat d'une proposition de loi qui inscrit le développement durable dans la Constitution belge. (Annexe 5)

Monsieur Michel Samson, Chargé de mission pour l'Amérique, a fait une présentation dans laquelle il fait valoir que depuis au moins 10 ans, la population canadienne a pris conscience que les actions humaines ont des conséquences considérables sur l'environnement. Cette conscientisation a induit l'application de plusieurs remèdes : sensibilisation des populations dès l'âge scolaire, encouragement à ne pas gaspiller l'eau, l'électricité et le chauffage, mise en place de systèmes de recyclage des déchets ménagers, réglementation pour contrôler la consommation énergétique au bénéfice des plus pauvres, soutien à la recherche de technologies plus respectueuses de l'environnement et crédits aux entreprises pour l'utilisation de technologies moins polluantes. (Annexe 6).

Plusieurs membres des délégations et les invités spéciaux ont ensuite participé au débat. La situation du Lac Tolé Sap a été évoquée de nouveau. La situation du fleuve Mekong et ses débordements constituent une autre préoccupation écologique mentionnée. Le phénomène de transports de matières dangereuses par containers suscite également beaucoup d'inquiétude et les gouvernements doivent prendre des mesures pour réglementer, voire stopper, ce type de transport. Un participant a soulevé la question de la croissance démographique qui dans certains pays menace l'équilibre écologique. Il a ajouté que l'industrialisation rapide contribue aussi à la dégradation de l'environnement et à l'appauvrissement des populations. Face aux phénomènes récurrents des tsunamis et de leurs conséquences, un participant a suggéré un renforcement des mesures de prévention, d'alerte et de secours.

Le représentant parlementaire du PNUD auprès du Parlement du Cambodge, Monsieur François Beaulne attire l'attention des participants sur le phénomène d'exportation de technologies désuètes polluantes des pays industrialisés vers les pays en développement qui possèdent peu ou aucune norme de protection environnementale. Il déplore également l'intensification du commerce des effets dangereux qui a un effet néfaste sur les pays pauvres qui les accueillent sur leur territoire par besoin essentiel de survivance économique. Il invite les participants à examiner le potentiel que représente pour les pays en développement l'apparition de nouveaux éléments et de nouvelles

pratiques dans le contexte international telles la rédaction des principes d'investissements responsables par l'ONU en 2005 ainsi que les débouchés qu'offre le réseau de mise en marché du commerce équitable. Une intervenante a proposé que la Francophonie, acteur international, agisse comme un bloc en faveur du développement durable et fasse pression sur l'ensemble de la communauté internationale pour convaincre les grandes puissances économiques qui sont réticentes à adopter les politiques nécessaires.